

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES
SEANCE DU 08 Juin 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 08 Juin 2015, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, WAETERLOOT Sébastien.

Secrétaire de séance : Bernard PION

Intervention de Mme Françoise Verjux-Pelletier et Monsieur Raymond Gonthier, conseillers départementaux en avant séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 Mai 2015 est adopté à l'unanimité.

1. Retour sur la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet et la DDFIP (Rapporteurs AG et FP)

Alain GAUDRAY rappelle les incitations financières dont pourront bénéficier les communes en cas de fusion :

- Gel de la baisse de la DGF sur 3 ans
- Majoration de 5% de la DGF globale sur 3 ans

Il souhaite tout d'abord donner un apport d'informations et de connaissances émanant de la rencontre avec le sous-préfet et les services de la DDFIP sur le projet de fusion. Un débat pourra avoir lieu lors d'une réunion informelle dans le courant du mois de juin avant le Conseil Municipal du Lundi 06/07/2015.

Fabienne PARIS présente une synthèse des éléments recueillis :

- L'arrêté préfectoral instaurant la fusion doit être pris avant le 1^{er} octobre 2015 pour une prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2016 et bénéficier des incitations financières
- Constat d'une fiscalité très différente des deux communes notamment au niveau des valeurs locatives, des taux et des abattements à la base.
- Lissage obligatoire des taux sur une période de 12 ans maximum afin d'aboutir à une harmonisation. La simulation des taux est distribuée à l'ensemble des membres du conseil.
- attente d'une éventuelle possibilité de décalage des valeurs locatives par logement témoin
- Si la fusion intervient après le 1^{er} janvier 2016, les incitations financières restent incertaines.
- Le montant de la future DGF n'est pas encore connu et fait l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat.
- Composition du Conseil Municipal : Tous les élus actuels resteraient élus de la commune nouvelle au sein d'un seul et même conseil.
- Avantages de la fusion :
 - Majoration de la DGF
 - Economies d'échelle si dissolution du SIGEC
 - Maintien des élus jusqu'en 2020
 - Occasion de se saisir de la réforme territoriale
- Incertitudes de la fusion :
 - Montant de la DGF
 - Délai très court dans la prise de décision (arrêté au 01/10/2015)

Plusieurs documents reprenant ces informations ainsi que la simulation du lissage des taux sont distribués aux membres du conseil municipal.

Prochaine réunion fixée au Lundi 15/06 à 20 h 30.

2. Règlement de fonctionnement des services périscolaires (Rapporteur AD)

Mme Dechaume présente les modifications apportées aux règlements de la cantine et de la garderie périscolaire portant notamment sur l'accès des services aux enfants malades et sur le paiement en ligne (Articles 4 et 7 du règlement).

Les règlements modifiés sont adoptés à l'unanimité.

3. Décisions modificatives 2015 (Rapporteur AG)

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Reprise du résultat de fonctionnement 2014 au c/002

Crédits inscrits au budget	123 400 €
Résultat de fonct	123 499.26
DM c/10222	- 99.26 €
c/002	+ 99.26 €

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Transfert de recettes d'investissement

Chap 041	c/1327	- 35 500 €
Chap 13	c/1327	- 35 500 €

Adopté à l'unanimité

4. Avis enquête publique relative au Plan de gestion des opérations de dragage du canal (Rapporteur DF)

Dominique Fichot informe l'assemblée qu'une enquête publique relative au Plan de Gestion des opérations de dragage a lieu du 10 juin au 16 juillet 2015.

Le dossier d'enquête publique est à disposition du public en mairie de Saint-Léger sur Dheune, Chagny, Montceau, Gélénard, Digoin.

5. Questionnaire Santé du Grand Chalon (Rapporteur FP)

Fabienne Paris, en sa qualité de référente Santé auprès du Grand Chalon soumet le questionnaire recensant les problématiques et besoins en termes de santé sur la commune à compléter.

6. Questions diverses

- La halte nautique sera prochainement équipée d'une bouée.
- Précisions sur un projet de micro-crèche : cette micro-crèche aurait un statut d'association, elle serait basée à Virey le Grand, serait opérationnelle en octobre novembre et débiterait avec 2 emplois d'assistante maternelle. Les différentes assistantes maternelles du secteur ont été conviées, en mairie, à une réunion de présentation du projet par le porteur, Mme Lefebvre.
- Jumelage : suite à l'appel inséré dans la dernière feuille de Fragnes, 3 personnes de la commune sont volontaires pour se joindre aux élus qui travaillent sur ce projet.

Clôture de séance à 22 heures 30.